

L'an deux mil vingt-trois, le 9 Octobre à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique sous la Présidence de Monsieur Michel HENNEQUART, Maire de la commune.

Date de la convocation : 29 Septembre 2023

Date d'affichage : 29 Septembre 2023

Membres en exercice : 11

Membres présents : 8

Étaient présents : Michel HENNEQUART, Sabine LEGRAND, Rémi OBLEZ, Gilles PAMART, Charles MUCHEMBLED, Sébastien SOUFFLET, KOLÉNO Jean-François, Patrice LEUSIERE

Étaient absents : Grégory DIEU, Guislaine DELCROIX, Éric MÉRESSE

Secrétaire de Séance : OBLEZ Rémi

Objet : Projet d'implantation du Parc éolien sur la Commune avec la Société RWE renouvelables France Chemin du Maquis.

Délibération n° 3

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la Mairie a été contactée par la société RWE Renouvelables France au sujet de la réalisation d'un parc éolien sur le territoire de la commune.

Considérant qu'à la suite des études de faisabilité, la société RWE Renouvelables France va édifier des éoliennes et/ou équipements sur un/des terrains ou surplombant un/des terrains relevant du domaine communal et faire passer des câbles sur/sous/au-dessus d'un/des terrains ou voies relevant du domaine communal.

Considérant que la société RWE Renouvelables France a donc demandé à la commune de lui mettre à disposition des terrains et/ou voies communales pour les besoins de cette exploitation.

Considérant que la société RWE Renouvelables France devra joindre à son dossier de demande d'autorisation environnementale, les avis de remise en état correspondant aux chemins et / ou parcelles occupées par le Projet.

Considérant que l'ensemble des conseillers ont reçu avec leur convocation, une note de synthèse rappelant l'ensemble des éléments essentiels du Projet et présentant les modalités de la convention d'occupation des chemins ruraux et voies communales ainsi que l'avis relatif aux conditions de remise en état du site lors de l'arrêt définitif du Parc éolien,

Considérant qu'une réunion d'information publique a eu lieu le 22 Septembre 2023,

Monsieur le Maire précise que Messieurs SOUFFLET et HENNEQUART ne peuvent participer ni au débat ni au vote car ils sont concernés par le projet.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

par 4 VOIX POUR, 2 VOIX CONTRE,

- SE PRONONCE FAVORABLEMENT pour la poursuite des études sur le territoire de la commune et engage la Société RWE Renouvelables France à poursuivre les démarches nécessaires à la réalisation du Projet (observations de terrain, études de règles d'urbanisme, rédaction de l'étude d'impact, analyse des possibilités de raccordement...) en vue de l'élaboration du dossier de demande d'autorisation environnementale et de son dépôt.
- APPROUVE le principe de l'implantation du Projet sur le domaine communal ainsi que la mise à disposition de son/ses terrain(s) à la société RWE Renouvelables France
- APPROUVE l'ensemble des conditions et modalités proposées par la société RWE Renouvelables France dans la convention d'occupation des chemins ruraux et voies communales et dans l'avis relatif aux conditions de remise en état du site lors de l'arrêt définitif du Parc Eolien

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention d'occupation des chemins ruraux et voies communales ainsi que les avis de remise en état correspondants aux parcelles et /ou chemins concernés.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de Séance,

Le Maire,

*OB*



*M.H.*

Rémi OBLEZ

Michel HENNEQUART

Certifiée exécutoire par Monsieur le Maire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 13 Octobre 2023 et de la Publication le 13 Octobre 2023.

Date de publication ...

**13 OCT. 2023**

Accuse de réception de la

SOUS-PREFECTURE du

**13 OCT. 2023**

Certifié exact.



*M.HENNEQUART*



**MAIRIE DE MAZINGHIEN**  
**82, Grand Rue 59360 MAZINGHIEN**  
**Tél : 03.27.77.67.33 Fax : 03.27.77.20.93**  
à

Madame Claire BESNIER  
Responsable Nouveaux Projets  
RWE Renouvelables France SAS  
Département Développement  
50, Rue Madame de Sanzillon  
92110 CLICHY

Le 16 Octobre 2023

## **Bordereau d'envoi**

Objet : Notification de la délibération du 09 Octobre 2023 portant sur le projet d'implantation du Parc éolien avec la Société RWE renouvelables France Chemin du Maquis.  
Avis favorable du Conseil Municipal.

- Pour information
- Pour attribution
- Suite à communication du
- Pour classement
- Pour étude
- Pour suite à donner

Bonne réception,  
Cordialement,



  
M. HENNEQUART  
Maire de MAZINGHIEN

